



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-051

**ORGANISATION DE LA FETE METROPOLITAINE DU VELO 2023 : CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION VELO CITE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES À Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY À Joël GIRARD, Hélène DELNESTE À Thierry MILLET, Maria GARIBAL À Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT(S) : 1

Mesdames, Messieurs : Thomas DOVICH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT



Monsieur Jean-Louis COURONNEAU, Conseiller municipal Délégué aux Mobilités douces et Logistique urbaine, rappelle à l'Assemblée que Vélo-Cité est une association qui a pour objet la promotion du vélo en ville et a, entre autres, pour objectif d'organiser la Fête du vélo (déclinaison métropolitaine d'une action nationale) dans le cadre de sa convention avec Bordeaux Métropole.

La Ville de Mérignac agit pour favoriser les mobilités actives et développe de nombreuses actions pour accélérer le report modal vers le vélo.

Vélo-cité et la Ville de Mérignac souhaitent s'associer pour la mise en oeuvre de l'évènement Fête du vélo 2023, dont l'évènement final se déroulera à Mérignac.

La date pressentie est le samedi 17 juin 2023 après-midi.

Le partenariat entre la Ville et cette association nécessite la conclusion d'une convention.

L'édition 2023 de la Fête du vélo se veut un événement grand public qui a pour objectif de faire la promotion de ce mode de transport auprès des mérignacais et métropolitains qui n'utilisent pas ou peu ce mode de transport.

L'évènement se déroulera en deux temps forts, distincts dans leur organisation :

- la convergence vélo, organisée par Vélo-Cité et sous sa responsabilité, réunira des centaines voire milliers de cyclistes dans un grand cortège festif au départ de Bordeaux et se dirigeant vers le site de l'évènement final dans le parc du vivier à Mérignac,
- l'évènement final, organisé par la Ville de Mérignac, réunira les cyclistes qui ont fait la convergence mais également tous les citoyens souhaitant en savoir plus sur ce mode de transport avec de nombreuses animations, démonstration, le tout dans une ambiance conviviale et festive pour toute la famille. Cet évènement final sera également une des étapes des Escales d'été de Mérignac avec un spectacle et un concert.

Ce projet permettra de valoriser l'ensemble des actions de la ville en matière de mobilité active et de confirmer son engagement de « collectivité locomotive » en termes de transition écologique.

La Ville accordera une subvention exceptionnelle de 4500 € pour participer au plan de financement de la grande convergence organisée par Vélo-Cité et prendra à sa charge la logistique et les animations pour un montant estimatif de 15 000 €.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 14 mars 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention relative à la Fête du vélo 2023 telle que proposée ci-jointe ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser le projet de convention avec l'association Vélo-cité et signer ladite convention ;

ARTICLE 3 : d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 500 € à l'Association Vélo Cité ;

ARTICLE 4 : que les crédits soient inscrits au budget principal de la Ville 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 mars 2023



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.